



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la  
Municipalité de Rapide-Danseur, tenue au 535 rue du Village (centre  
municipal), lundi 24 janvier 2022 à 19h00, tenue à huis clos (COVID-19), en  
respectant les normes de protection et de distanciation.

Sont présents à cette séance, Mme Ariane Milot-Breton, mairesse, ainsi que les  
conseillères et conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	(siège no 1),
Mme Lorraine Doucet-Dion	(siège no 2),
M. André Gélinas	(siège no 3),
M. François Cloutier	(siège no 4),
Mme Christiane Guillemette	(siège no 5),
Mme Éliane Bélanger	(siège no 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Ariane Milot-Breton. Assiste  
également à l'assemblée Mme Mona Cyr, directrice générale par intérim.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté  
qu'il y a quorum, ouvre la session. Il est 19h15.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du programme triennal en immobilisations 2022-2023-2024
4. Adoption du programme triennal en immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉ par Mme Lorraine  
Doucet-Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

### 3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS POUR 2022-2023-2024

2022 : 500 000 \$ pour le rang du Détour  
63 000 \$ pour réparer la structure de l'église (joints et blocs)  
30 000 \$ pour réparer la toiture du garage  
1 200 \$ pour des chaises – salle du conseil  
152 000 \$ pour le belvédère du site historique  
746 200 \$ pour 2022

2023 : 1 500 \$ pour ameublement, chaises – salle du conseil

2024 : 250 000 \$ pour édifice administratif  
250 000 \$ pour garage  
500 000 \$ pour 2024

2022-01-012



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

TOTAL 2022-2023-2024 : 1 247 700 \$

ADOPTÉE

2022-01-01.

### 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS POUR 2022-2023-2024

ATTENDU QUE l'adoption du plan triennal en immobilisations a été précédée d'un avis public le 17 janvier 2022,

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur adopte le programme triennal en immobilisations tel que présenté, plan qui couvrira les années 2022, 2023 et 2024.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la levée de la séance. Il est 19 h 20..

Ariane Milot-Breton, mairesse

Mona Cyr, DG par intérim